

**Groupe de Réflexion**

**<< Avenir économique du Jura bernois >>**

---

**Rapport final**

**Juillet 2003**

## Résumé

Suite aux problèmes de Tornos et à l'appel de la Municipalité de Moutier entendu par le Canton, un groupe de réflexion a vu le jour et s'est réuni à onze reprises pour faire l'état de la situation dans la région, entendre des représentants de la Confédération, de cantons et de l'économie privée et enfin proposer des mesures.

Le groupe est parti d'analyses existantes de la structure économique du Jura bernois, sans refaire sa propre étude pour ressortir le fait marquant qui nous intéresse : **le Jura bernois est industriel et son avenir dépend de ses exportations.**

Comme cela a déjà été souvent relevé, le groupe revendique avec force que l'industrie, pour se développer, dépend d'abord de **bonnes conditions générales**, avec en premier lieu les **infrastructures de transports**, mais aussi la **fiscalité**, la **formation**, le **marché du travail** ou encore un **cadre de vie attrayant**. Ces conditions restent nécessaires, mais ne sont plus suffisantes.

Pour rester compétitive, notre industrie exportatrice dépend également d'un **cadre national adapté** et le groupe s'inquiète en particulier des **coûts toujours beaucoup trop élevés de la vie** en Suisse pour produire à des prix compétitifs, de la **spéculation financière** qui, dans une logique de court terme, menace notre tissu industriel et donc notre bien-être général et enfin de la **force du franc** qui pénalise nos exportations.

Surtout, le groupe relève l'importance de la **politique régionale** et de ses instruments pour soutenir notre économie et ses acteurs. Il attend du Gouvernement un engagement clair dans ce domaine, au niveau cantonal et fédéral, et des moyens pour soutenir les mesures spécifiques proposées qui concernent deux axes d'intervention, à savoir **favoriser la croissance et agir en cas de crise.**

**Croissance** : le groupe propose 19 mesures pour favoriser la croissance de notre industrie qui concernent la **compétitivité, la formation, l'innovation et le transfert de technologies, les créations d'entreprises, les conditions-cadre et les collaborations** à mettre en place. De manière générale, elles postulent une prise de conscience de l'importance de l'industrie par le monde politique, la nécessité de continuer d'investir dans ce secteur à l'avenir et l'obligation pour les acteurs de collaborer et travailler en réseau pour que notre tissu industriel, qui ne cesse de se réduire, puisse à nouveau se développer par l'innovation et ainsi mieux résister à notre vulnérabilité conjoncturelle.

**Crise** : le groupe ne propose que deux mesures dans ce secteur, car il a constaté que cette problématique dépasse nettement notre cadre régional et qu'il appartient principalement à la Confédération d'agir.

Le groupe constate que ces mesures auront plus d'impact si elles sont réalisées à l'échelle interrégionale et/ou intercantonale, de préférence dans l'Arc jurassien.

Ces mesures font l'objet de demandes au Canton, à la Confédération, mais aussi aux acteurs économiques et politiques de la région. Le temps presse, la situation de la région continue à se dégrader. Le groupe souhaite obtenir rapidement des échos à ce document et est prêt à continuer à s'engager en faveur de la réalisation des mesures proposées.

## 1. Contexte

Suite aux graves difficultés et à la restructuration qu'a connues Tornos, la Municipalité de Moutier est intervenue en juin 2002 auprès du Conseil fédéral et a demandé la mise sur pied d'un groupe de concertation pour apprécier la situation économique du Jura bernois et établir une liste de conditions-cadre et de mesures concrètes permettant aux entreprises de la région de mieux faire face aux fluctuations conjoncturelles. Plusieurs motions parlementaires allant dans le même sens ont été déposées aux niveaux cantonal et fédéral. Le Conseil fédéral n'est pas entré en matière. Par contre Mme Elisabeth Zölch, directrice de l'Economie publique du canton de Berne, par une lettre du 12 août adressée à la Municipalité et aux motionnaires, s'est déclarée prête à lancer la discussion. Elle a mandaté la Promotion économique du canton de Berne à convier les intéressés à réfléchir à la question.

## 2. Mission et composition du groupe

Le rôle de ce groupe a été défini de la façon suivante:

1. Faire l'état de situation de l'économie régionale par la mise en commun des informations existantes.
2. Etablir un premier catalogue de thèmes à traiter.
3. Auditions de représentants de la Confédération, du Canton et/ou d'autres spécialistes et représentants de l'économie privée.
4. Détermination d'un catalogue de mesures à moyen et long terme et initialisation de la mise en œuvre.

### Composition du groupe de travail

- Dr. Bloch Rolf, industriel, président
- Berberat Pierre-Alain, Conseil régional
- Boillat Stéphane, maire de Saint-Imier
- Rothenbühler André, secrétaire de l'Association régionale Jura-Bienne
- Sigenthaler Max, secrétaire FTMH
- Von Niederhäusern Francis, UCI
- Walliser Michel, représentant de la Conférence des Maires
- Zuber Maxime, maire de Moutier
- Zürcher Patrick, secrétaire général de la CEP, secrétaire, remplacé dès le 19.5. par Mme Jacqueline Henry Bédât, nouvelle coprésidente de la CEP
- Devaux Jean-Philippe, représentant de la PEB

### 3. Situation actuelle de la région

Jusqu'en 2001, la région, profitant des grands moteurs industriels (Tornos, Sonceboz, UMS, Mikron, Swatch) connaissait un redressement. Le taux de chômage était alors inférieur à la moyenne suisse. Dès 2002, plusieurs des grands employeurs connaissant des difficultés, il a augmenté rapidement. On observe cependant de grandes différences selon les PME et leurs spécialisations. Par exemple, les entreprises actives dans le médical se portent bien.

Depuis la création du groupe, la situation a encore empiré. Ainsi, depuis fin 2002, la région a vraisemblablement perdu plus de 1000 emplois, ce qui rend les mesures à prendre d'autant plus indispensables.

#### ▪ Points forts

- Forte représentation de branches à hauts potentiels de développement (fabrication de machines microtechniques à vocation exportatrice),
- Présence d'entreprises leader, véritables locomotives du développement de la région en période de haute conjoncture,
- Savoir-faire de la main d'œuvre,
- Outils de formation,
- Nombreuses initiatives régionales soutenues par les pouvoirs publics (instituts de transfert technologique de l'EISI, formation horlogère et CTDT du CIP, coaching-CEP des créateurs d'entreprises, technopôle virtuel interjurassien).

#### ▪ Points faibles

- Qualité de localisation inférieure à la moyenne :
  - fiscalité élevée des personnes physiques en comparaison nationale,
  - accessibilité moyenne,
- Bassin d'emploi limité quantitativement,
- Quasi-absence de locaux industriels de qualité,
- Faiblesse de la structure bancaire,
- Image négative de la région renforçant la difficulté d'attirer des cadres et limitant les perspectives de développement,
- Vulnérabilité de notre structure économique aux fluctuations conjoncturelles,
- Connaissances linguistiques insuffisantes (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> langue).

## 4. Auditions

Les troisième et quatrième séances sont consacrées aux auditions : **M. Jean-Claude Lachat de la Promotion économique du Canton du Jura**, **MM. Philippe Jeanneret, (Seco, chef du service entreprises/financements)**, **Olivier Nussbaum (Seco, division chômage)** et **Jean-Frédéric Gerber (Chambre de commerce et d'industrie du Jura)**. Le compte-rendu de ces auditions figure à l'annexe 1

M. Lachat a montré qu'il n'y a pas de différences fondamentales entre le Jura et le Jura bernois, ni du point de vue de la structure économique ni pour les aides à disposition dans ces deux cantons. D'un côté comme de l'autre, on semble condamné à courir sans arrêt après le retard et à subir plus qu'ailleurs les sursauts conjoncturels.

M. Jeanneret aboutit aux conclusions suivantes :

- Le défi majeur est de faire face au repli des activités industrielles. Il faut trouver des alternatives.
- Les initiatives régionales sont très importantes. La Confédération entend déléguer dans ce domaine de plus en plus d'initiatives et de responsabilités aux régions/cantons.
- Il y a nécessité de travailler en réseau et de favoriser les interdépendances centres-périphéries.

Le constat fait par M. Nussbaum est que dans notre région, la dynamique du chômage est beaucoup plus forte qu'ailleurs, à la hausse et à la baisse, parce que beaucoup de personnes n'ont pas de CFC et que beaucoup d'entreprises sont sous-traitantes.

Pour M. Gerber, il faut concentrer nos efforts sur une priorité qui est l'industrie et la mécanique. Les promotions économiques devraient davantage collaborer à l'échelle de l'Arc jurassien pour soutenir la mécanique.

## 5. Premiers constats du groupe

La Suisse n'a pas de politique industrielle spécifique, au contraire de l'agriculture, et plusieurs conditions-cadre sont défavorables à son développement industriel (niveau de prix environ 30% supérieur à la moyenne européenne, pratiques cartellaires, entraves à la libre concurrence sur le marché intérieur, force du franc suisse, etc). Nous assistons donc à un lent mais constant processus de désindustrialisation du pays en faveur des activités tertiaires (qui par ailleurs souffriront également d'une absence du secondaire qu'elles desservent). Le groupe est convaincu qu'un pays ne peut vivre sans industries et que s'il se tertiarise trop, il ne créera et ne vendra plus rien ; il y a donc danger pour la survie à long terme d'un tel pays.

Il faut ici faire la différence entre les conditions-cadre en général et les situations de crise qui méritent des réponses urgentes. Pour les conditions-cadre, les rôles du Canton et de la Confédération sont particulièrement importants. **Toutes les mesures favorables à l'industrie profitent proportionnellement plus au Jura bernois, très industrialisé, qu'au Canton et à la Confédération dans son ensemble et inversement. Or, les difficultés actuelles des finances publiques ont plutôt pour effet de réduire les investissements relatifs aux conditions-cadre et donc à pénaliser le Jura bernois plus que d'autres régions/cantons du pays.**

Il n'existe rien pour les **situations de crise**, les instruments en place sont conçus pour des conjonctures "normales". Au contraire, la politique procyclique menée par l'Etat et les banques accentue encore les effets désastreux des crises. Au lieu de soutenir les entreprises dans ces moments, on leur impose des exigences plus élevées, notamment pour l'accès au capital. Ce manque doit être comblé car les crises conjoncturelles vident la région de son atout principal, sa main-d'œuvre qualifiée et par là son savoir-faire.

Le groupe a renoncé à faire une étude économique approfondie mais souhaite apporter des éléments de politique industrielle pour renforcer la région et le pays.

Plusieurs points doivent faire partie d'une politique industrielle :

- **L'amélioration des conditions générales au niveau national** est indispensable pour permettre à notre industrie de se développer. Il s'agit en particulier de réduire le niveau général des prix et du franc suisse.
- **L'amélioration des conditions-cadre régionales** (et en particulier l'achèvement rapide de la A16) est également fondamentale.
- La **politique régionale** de la Confédération et ses instruments actuellement en vigueur (LIM, Arrêtés Bonny et Regio Plus) sont bons pour mettre en place des mesures indirectes en faveur des entreprises.  
Les effets des politiques sectorielles, qui déterminent nos conditions-cadre, sont néanmoins beaucoup plus importants que ceux de la politique régionale et le monde politique n'y est pas assez sensible.
- Une des difficultés de la politique régionale fédérale demeure l'exigence de **soutiens cantonaux équivalents**.  
Le Canton doit utiliser les effets économiques de levier importants des instruments de politique régionale fédéraux et mettre à disposition les moyens nécessaires pour permettre aux régions d'en profiter pleinement.
- Il faut mettre en place des **instruments pour les situations de crise**.

Pour déterminer quelle politique industrielle il s'agit de mettre sur pied, il faut d'abord connaître quels instruments existent en faveur des entreprises et surtout quels sont les manques.

La matrice ci-après indique les différentes étapes de l'existence d'une entreprise et les possibilités de soutien des différents acteurs institutionnels.

**Aides existantes des partenaires publics lors des différentes étapes d'une entreprise <sup>1</sup>**

	<b>Création</b>	<b>Croissance Développement</b>	<b>Maintien</b>	<b>Crise</b>
<b>Communes</b>	Prêts <sup>2</sup> Exonérations fiscales	Prêts <sup>2</sup> Exonérations fiscales		Fonds de chômage <sup>2</sup>
<b>Canton</b>	Contributions à l'investissement Garanties Exonérations fiscales	Contributions à l'investissement Garanties Exonérations fiscales Bonus foires		
<b>Confédération</b>	Garanties Exonérations fiscales	Garanties Exonérations fiscales		Chômage partiel Chômage
<b>Région</b>	Coaching d'entreprises	SIAMS Technopôle virtuel interjurassien (TVI) TT Novatech	SIAMS TVI TT Novatech	

Cette matrice montre qu'il n'y a pas assez d'activités en faveur du maintien d'une entreprise. Lorsque la crise éclate, il est en général trop tard.

A relever encore que dans la nouvelle politique régionale prévue, qui devrait entrer en vigueur en 2008 (avec des projets-pilotes dès 2004), le rôle du Canton et des groupes de cantons (grandes régions) sera renforcé, puisqu'ils seront les interlocuteurs principaux de la Confédération pour le développement régional.

A ce stade, le groupe a évoqué différents souhaits qui figurent en introduction des mesures proposées ci-après.

<sup>1</sup> Concerne les entreprises industrielles et pas l'artisanat et les services

<sup>2</sup> Seulement dans les communes de Moutier, Saint-Imier et La Neuveville

## **6. Propositions de mesures**

Deux axes principaux d'intervention ont été retenus :

- I. Favoriser la croissance / diminuer la vulnérabilité conjoncturelle de la région**
- II. Actions en cas de crises / éviter la perte de savoir-faire**

Le premier axe d'intervention est subdivisé en cinq thèmes, à savoir :

- Améliorer la compétitivité
- Formation, transfert de technologie et innovation
- Création et transmission d'entreprises
- Conditions-cadre et infrastructures
- Collaborations

Les propositions de mesures sont structurées ci-dessous selon ces cinq thèmes.

Chaque thème contient aussi les souhaits émis lors des différentes séances. Ces souhaits ont été repris ici de façon exhaustive, mais n'ont pas tous pu être ensuite traduits par des mesures.

### **I. Favoriser la croissance Diminuer la vulnérabilité conjoncturelle de la région**

---

#### **1.1. Améliorer la compétitivité (principalement du secteur industriel)**

##### **Souhaits :**

- a. Favoriser l'entrée sur de nouveaux marchés
- b. Mise en place d'une imposition favorable aux PME, encourageant plus fortement le développement et la création d'emplois
- c. Améliorer les conditions de concurrence en renforçant la lutte contre la cartellisation

#### **Mesure 1.1.1: Création d'une filière (cluster) de la précision**

Le cluster (filière) est une concentration géographique d'entreprises et d'institutions interconnectées dans un réseau particulier. La spécificité industrielle du Jura bernois, respectivement de l'Arc jurassien, en fait de facto un cluster informel de la précision. Différentes associations sont déjà actives dans ce domaine et le but du présent projet est de rassembler les énergies en faveur du développement industriel en structurant ce cluster par la création d'une association chargée d'organiser les actions qui enrichiront cette filière de la précision. Ce cluster pourrait couvrir le Jura bernois et différentes régions de l'Arc jurassien et/ou du Mittelland. Un tel projet correspond tout à fait à la stratégie de la PEB (il fait suite aux 3 clusters existants dans le Mittelland) et aux recommandations du Seco sur la nouvelle politique régionale.

### **Mesure 1.1.2 : Assouplissement des critères de taxation en faveur des entreprises**

Il s'agit d'examiner si toute la marge de manœuvre offerte par la Loi cantonale sur les impôts est utilisée par les taxateurs (amortissements, provisions extraordinaires) et/ou par la caisse cantonale pour la facturation et l'encaissement. Le but est d'offrir le plus de flexibilité possible pour permettre le réinvestissement.

Autres pistes : déduction d'un montant forfaitaire R&D directement sur la facture de l'impôt ou taux d'imposition plus faible en fonction du nombre de personnel.

### **Mesure 1.1.3 : Evaluation systématique des incidences sur le domaine industriel des nouvelles législations fédérales et cantonales**

Il s'agit d'examiner systématiquement si les nouvelles législations débattues aux niveaux fédéral et cantonal risquent d'entraîner des contraintes supplémentaires ou favorisent le développement des industries (à l'exemple de l'évaluation de l'incidence de tout nouveau projet ou législation sur les finances bernoises).

## **1.2. Formation, transfert de technologie et innovation**

### **Souhaits :**

- a) Assurer un soutien accru à la formation en général, professionnelle en particulier
- b) Favoriser les politiques d'innovation et de recherche de nouveaux produits
- c) Mieux soutenir la protection des brevets
- d) Favoriser des liens plus étroits entre les écoles polytechniques/universités et les entreprises de la région, par la création par exemple d'antennes décentralisées.

### **Mesure 1.2.1 : Soutien à la formation d'apprentis polymécaniciens**

Avec les difficultés de grands employeurs, c'est également la relève professionnelle qui est menacée, et tout particulièrement la formation duale. L'accord trouvé avec le Seco et les cantons de Berne et du Jura dans le cas Tornos apporte une solution uniquement pour les apprentis déjà en formation. Avec le redimensionnement de Tornos, ce sont 12 places d'apprentissage de polymécaniciens qui disparaissent chaque année. D'ici 2006, cela fera 48 apprentis en moins dans la région. Il s'agit d'examiner les mesures qui doivent être prises pour remédier à cet état de fait : campagnes d'informations et de sensibilisation, simplifications réglementaires, incitations financières ou fiscales, réalisation d'un centre mixte de formation sur le modèle de l'ancien centre professionnel Tornos (qui pourrait être soutenu dans le cadre d'un projet RegioPlus par la Confédération, les cantons et l'industrie).

### **Mesure 1.2.2 : Soutien au démarrage du Parc technologique de Saint-Imier et de la future usine-relais**

Le parc technologique de Saint-Imier a vu le jour en 2003. Il abrite le laboratoire de mécanique et les instituts de transfert de technologie TT-Novatech et TT-Innoplast de l'Ecole d'ingénieurs de l'Arc jurassien, site de Saint-Imier ainsi qu'une pépinière d'entreprises. Le but est de favoriser la création de nouveaux produits et de nouvelles entreprises dans la région. Il s'agit maintenant d'assurer la promotion du Parc technologique de Saint-Imier, pour qu'il acquiert la masse critique nécessaire à son bon fonctionnement.

Pour compléter le Parc, il est également envisagé de construire une usine-relais qui permettra aux entrepreneurs de la pépinière d'entreprises de trouver ensuite des locaux à des conditions favorables dans un milieu propice à l'innovation.

### **Mesure 1.2.3 : Ouverture d'une antenne de l'EPFL dans le Parc Technologique de Saint-Imier**

De nombreux liens existaient entre les PME de la région et le département mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Ces liens sont actuellement beaucoup moins forts et même menacés de disparition.

Il s'agit d'évaluer la possibilité d'ouvrir une antenne du département mécanique de l'EPFL sur le site du Parc technologique à Saint-Imier. Celle-ci pourrait être tout à fait complémentaire au département mécanique de l'Ecole d'ingénieurs. Les start-up issues de cette collaboration pourraient être abritées dans le parc technologique de Saint-Imier.

### **Mesure 1.2.4 : Ouverture d'une antenne d'une haute école dans Sunfactory à Tramelan**

Le projet Sunfactory prévoit de réaliser un centre de compétences dans les domaines de la micro-technique et/ou des technologies environnementales. Ce centre de compétences doit regrouper des entreprises et des instituts de formation et de recherche.

Il s'agit d'évaluer la possibilité d'ouvrir une antenne d'une haute école (Université de Berne, EPFL, autres) dans le bâtiment Sunfactory à Tramelan. Les start-up issues de cette collaboration pourraient aussi être abritées dans Sunfactory.

### **Mesure 1.2.5 : Mise en place du Technopôle virtuel inter-jurassien (TVI) à Moutier**

Il s'agit dans un premier temps de finaliser le financement, de lancer l'association TVI, de la connecter à InnoBe (l'interface de transfert de technologie bernois) et d'en assurer la promotion. TVI a pour but la veille et le transfert technologique dans le Jura bernois et dans l'ensemble de l'Arc jurassien par la suite.

### **Mesure 1.2.6 : Doublement du budget de la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation)**

Il est constaté que la CTI doit freiner ou refuser des projets prometteurs par manque de moyens financiers. Le groupe de réflexion demande au minimum le doublement de ce budget.

## **1.3. Création et transmission d'entreprises (initiative économique)**

### **Souhaits :**

- a. Favoriser la création de nouvelles entreprises
- b. Diversifier le tissu économique du Jura bernois
- c. Faciliter l'accès au capital privé de proximité
- d. Faciliter les successions et transmissions d'entreprises

### **Mesure 1.3.1 :Facilités pour la création d'entreprises**

Outre de gros risques, la création d'entreprises coûte cher et est administrativement rigide, ce qui nuit au renouvellement de notre tissu. Il s'agit ici de voir quelles facilités pourraient être accordées (aux niveaux local, régional, cantonal et fédéral) lors de créations de nouvelles entreprises, industrielles, artisanales ou de services (coaching, règles transitoires lors des périodes de lancement, droit des sociétés...).

Exemples de mesures selon le projet de loi française « Agir pour l'initiative économique ».

### **Mesure 1.3.2 : Faciliter la venue et le développement d'entreprises pour diversifier le tissu industriel régional et le rendre moins vulnérable aux crises conjoncturelles**

Le groupe de travail souhaite intensifier la promotion à l'étranger pour favoriser l'implantation d'entreprises (médical, plasturgie, automobile, laboratoires de recherche, etc.) en dehors des secteurs traditionnels que sont la métallurgie, la machine-outil ou l'horlogerie.

### **Mesure 1.3.3 : Création d'un Think Tank Jura bernois**

Le but est de réunir régulièrement un petit groupe de chefs d'entreprises pour échanger des informations et établir des stratégies et des actions coordonnées en vue de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises et de technologies.

### **Mesure 1.3.4 : Successions et transmissions d'entreprises**

Les périodes de successions et de transmissions d'entreprises sont souvent délicates. Pour empêcher certaines disparitions liées à ces transitions, il faut connaître les cas et aider les entrepreneurs à trouver des solutions pour la poursuite de leur activité industrielle dans la région (déduction sur le revenu pour acquisition de parts, réduction des impôts de succession ou de donation si maintien de l'entreprise, adaptation de la loi cantonale en fonction de la nouvelle loi fédérale – dès 2004 - sur les holdings).

### **Mesure 1.3.5 : Concrétisation d'un réseau de capital de proximité (à l'exemple de Bisange, capital de proximité Vaud)**

Il s'agit de constituer un réseau ou un organisme qui met en contact demandeurs et pourvoyeurs de capitaux propres d'un montant limité dans une région donnée ; une étude avait été faite par l'Université de Neuchâtel et au moins deux organismes existent dans d'autres régions : Capital-proximité Vaud et Bisange.

## **1.4. Conditions-cadres et infrastructures**

### **Souhaits :**

- a. Améliorer les voies de communication (A16, A5, Renan-Les Convers, Delémont-Bâle et liaisons ferroviaires) pour faciliter la mobilité
- b. Valoriser la qualité de vie
- c. Améliorer l'image de la région et des entreprises
- d. Faire comprendre l'importance de l'industrie pour la Suisse / identifier les facteurs défavorables à son développement et revendiquer leur correction
- e. Encourager la mise en place d'une fiscalité attrayante pour les personnes physiques
- f. Mieux utiliser les instruments de politique régionale
- g. Augmenter l'attractivité de la région pour les entreprises, la main-d'œuvre et les investisseurs
- h. Fixer de nouvelles règles du jeu et de garde-fous pour limiter la spéculation sur les entreprises et les stratégies de profit à court terme
- i. Maintenir le SIAMS dans la région et assurer le financement d'infrastructures permanentes sur le site de l'exposition

- j. Sensibiliser les milieux concernés à la politique monétaire et aux problèmes du taux de change pour les branches exportatrices
- k. Accorder des aides LIM pour la réhabilitation de bâtiments industriels

#### **Mesure 1.4.1 : Création d'une halle d'exposition à Moutier et renforcement de la structure d'organisation et d'animation de salons**

La Confédération et le Canton doivent participer au financement d'une halle d'exposition dans le Jura bernois pour assurer la pérennité des salons (SIAMS et Tecaplast) qui ont largement prouvé leur importance pour l'image et le développement de la région.

Pour rentabiliser cette future halle d'exposition, il s'agit également de renforcer, voire de restructurer la société SIAMS afin qu'elle soit en mesure d'évaluer et d'organiser 2 à 3 expositions industrielles thématiques par année.

#### **Mesure 1.4.2 : Création d'un espace novateur de production et de R&D, Sunfactory à Tramelan**

La Confédération et le Canton doivent participer au financement de l'enveloppe de verre Sunfactory, destinée à accueillir des entreprises novatrices et des instituts de formation et de R&D dans les domaines de la microtechnique et/ou des technologies environnementales.

#### **Mesure 1.4.3 : Lobbying pour des conditions-cadre favorables à l'industrie au niveau cantonal et suisse**

La Suisse n'a pas de Loi concernant une politique industrielle et les différents instruments du Seco et du Beco sont insuffisants pour compenser les effets d'évolutions négatives – taux de change, crises conjoncturelles, "spéculations" industrielles, concentration des services et des centres de décision, voies de communication, coupes dans la formation, ... - à l'essor industriel de notre pays, respectivement de notre région. La pratique d'un lobbying industriel au niveau cantonal et suisse peut atténuer ces effets négatifs et aboutir à la mise en place d'une politique industrielle pour développer ce secteur économique indispensable, mais en diminution constante.

### **1.5. Collaborations**

#### **Souhaits :**

- a. Encourager le travail en réseau entre les entreprises, avec les autres acteurs
- b. Collaborer avec les autres régions chaque fois que la situation l'exige
- c. Instaurer une plus grande solidarité des communes du Jura bernois dans le soutien à l'innovation (pôle industriel en réseau)
- d. Accroître la collaboration des promotions économiques de l'Arc jurassien

#### **Mesure 1.5.1 : Collaborations plus étroites dans le cadre de l'Arc jurassien**

La structure économique des régions de l'Arc jurassien est similaire et le Jura bernois est trop petit pour pouvoir prétendre mener une politique industrielle autonome et efficace. A l'exemple des écoles d'ingénieurs de l'Arc jurassien (EIAJ), il s'agit à l'avenir de mieux collaborer à cette échelle pour beaucoup des défis que notre industrie doit surmonter (image, innovation, nouveaux marchés, main-d'œuvre, etc.).

### **Mesure 1.5.2 : Jura bernois : pôle industriel en réseau**

Nous considérons que le Jura bernois est un pôle en réseau. En effet, l'industrialisation de la région ne correspond pas au schéma classique de concentration sur quelques pôles, mais est présente dans presque toutes les communes, y compris les plus petites. Il s'agit ici de réfléchir à un meilleur fonctionnement en réseau de notre économie industrielle, avec pour buts d'une part d'établir à l'interne une plus grande solidarité intercommunale pour les investissements industriels en faveur de l'ensemble de la région, d'autre part d'obtenir la reconnaissance du Canton pour cette revendication de pôle industriel en réseau pour le Jura bernois (très important pour être présent dans les stratégies cantonales de développement). Il s'agit également d'inciter les responsables des différentes institutions concernées à pratiquer un marketing commun (TVI, PTSI, CIP, CEP, SIAMS, TTNovatech, TTInnoplast).

## **II. Mesures en cas de crises / éviter la perte de savoir-faire**

---

### **Souhaits :**

- a. Mettre en place une procédure de crise pour favoriser les interventions rapides (équivalent industriel des secours en cas de catastrophe)
- b. Fixer de nouvelles règles sur le plan social (lors de licenciements notamment)
- c. Alléger la procédure de traitement du chômage partiel (pas adaptée aux petites PME)
- d. Éviter la perte de savoir-faire lors de crises économiques
- e. Prolonger régionalement les durées d'indemnité de chômage (400 à 520 jours)

### **Mesure 2.1.1 : Chômage partiel / chômage**

Après avoir déterminé en quoi les mesures du chômage partiel sont inappropriées pour les petites PME, étudier les alternatives envisageables et porter ensuite cette revendication au niveau fédéral pour adapter la loi. Exemple : réduction ou abolition du délai de carence.

Dans le cadre de l'application de la loi révisée sur le chômage, régionalisation du critère de 5% de chômeurs pour bénéficier de l'allongement des jours indemnisés.

### **Mesure 2.1.2 : Retenir dans la région les personnes en recherche d'emplois**

Lors de chaque crise conjoncturelle, la région perd des personnes qualifiées, obligées de s'expatrier. Cette érosion pose problème parce qu'elle entraîne une perte progressive des savoir-faire et rend plus tard difficile l'attractivité pour de nouvelles entreprises parce que la région n'a plus de personnel qualifié en suffisance. Il s'agit ici de voir comment la région pourrait retenir une partie des personnes sans-emploi pendant un certain temps (programmes spécifiques de chômage, spin-off, travaux pour la Confédération, formations complémentaires rémunérées, etc.).

---

La discussion a ensuite porté sur l'établissement de priorités pour ces mesures (ordre d'importance et non ordre chronologique). Les tableaux des pages suivantes sont le résultat des avis exprimés dans le cadre du groupe.

## 7. Synthèse des choix du groupe

Mesures proposées	+	++	+++	++++	TOTAL
1.1.1. Création d'une filière (cluster) de la précision			2	5	<b>26</b>
1.1.2. Assouplissement des critères de taxation en faveur des entreprises	2	5			<b>12</b>
1.1.3. Evaluation systématique des incidences sur le domaine industriel des nouvelles législations fédérales et cantonales	2	3	2		<b>14</b>
1.2.1. Soutien à la formation d'apprentis polymécaniciens		3	3	1	<b>19</b>
1.2.2. Soutien au démarrage du Parc technologique de Saint-Imier et d'une usine-relais		1	2	4	<b>24</b>
1.2.3. Ouverture d'une antenne de l'EPFL dans le Parc Technologique de Saint-Imier		2	1	4	<b>23</b>
1.2.4. Ouverture d'une antenne d'une haute école dans Sunfactory à Tramelan		2	1	4	<b>23</b>
1.2.5. Mise en place du Technopôle virtuel interjurassien (TVI) à Moutier		1	3	3	<b>23</b>
1.2.6. Doublement du budget de la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation)	1		4	2	<b>21</b>
1.3.1. Facilités pour la création d'entreprises		2	5		<b>19</b>
1.3.2. Faciliter la venue et le développement d'entreprises pour diversifier le tissu industriel régional	1	2	2	2	<b>19</b>
1.3.3. Création d'un Think Tank Jura bernois		4	2	1	<b>18</b>
1.3.4. Successions et transmissions d'entreprises	1	6			<b>13</b>
1.3.5. Concrétisation d'un réseau de capital de proximité		2	3	2	<b>21</b>
1.4.1. Création d'une halle d'exposition à Moutier et renforcement de la structure d'organisation et d'animation de salons		1	2	4	<b>24</b>
1.4.2. Création d'un espace novateur de production et de R&D dans Sunfactory à Tramelan		1	2	4	<b>24</b>
1.4.3. Lobbying pour des conditions-cadre favorables à l'industrie au niveau cantonal et suisse		2	3	2	<b>21</b>
1.5.1. Collaborations plus étroites dans le cadre de l'Arc jurassien		2	2	3	<b>22</b>
1.5.2. Jura bernois: pôle industriel en réseau		1	2	4	<b>24</b>
2.1.1. Chômage partiel / chômage	1		3	3	<b>22</b>
2.1.2. Retenir dans la région les personnes en recherche d'emplois		4	2	1	<b>18</b>

Selon ces résultats on peut classer les mesures en trois catégories d'importance :

**I** : 20 points et plus => **projets très importants**

**II** : entre 15 et 20 points => **projets importants**

**III** : moins de 15 points => **projets souhaitables**

<b>Catégorie I : 13 projets très importants</b>	<b>Nombre de points</b>
1.1.1. Création d'une filière (cluster) de la précision	26
1.2.2. Soutien au démarrage du Parc technologique de Saint-Imier et usine-relais	24
1.4.1. Création d'une halle d'exposition à Moutier et renforcement de la structure d'organisation et d'animation de salons	24
1.4.2. Création d'un espace novateur de production et de R&D dans Sunfactory à Tramelan	24
1.5.2. Jura bernois: pôle industriel en réseau	24
1.2.3. Ouverture d'une antenne de l'EPFL dans le Parc Technologique de Saint-Imier	23
1.2.4. Ouverture d'une antenne d'une haute école dans Sunfactory à Tramelan	23
1.2.5. Mise en place du Technopôle virtuel inter-jurassien (TVI) à Moutier	23
1.5.1. Collaborations plus étroites dans le cadre de l'Arc jurassien	22
2.1.1. Chômage partiel / chômage	22
1.2.6. Doublement du budget de la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation)	21
1.3.5. Concrétisation d'un réseau de capital de proximité	21
1.4.3. Lobbying pour des conditions-cadres favorables à l'industrie au niveau cantonal et suisse	21
<b>Catégorie II : 5 projets nécessaires</b>	
1.2.1. Soutien à la formation d'apprentis polymécaniciens	19
1.3.1. Facilités pour la création d'entreprises	19
1.3.2. Faciliter la venue et le développement d'entreprises pour diversifier le tissu industriel régional	19
1.3.3. Création d'un Think Tank Jura bernois	18
2.1.2. Retenir dans la région les personnes en recherche d'emplois	18
<b>Catégorie III : 3 projets souhaitables</b>	
1.1.3. Evaluation systématique des incidences sur le domaine industriel des nouvelles législations fédérales et cantonales	14
1.3.4. Successions et transmissions d'entreprises	13
1.1.2. Assouplissement des critères de taxation en faveur des entreprises	12

## 8. Demandes du groupe

Conscient du nombre élevé et de la disparité des mesures, rendant leur réalisation difficile en cette période de récession, le groupe a cherché des regroupements possibles.

Toutes ces mesures peuvent être classées selon trois catégories générales : **investissements** à réaliser, **fonctionnement** à mettre en place, **revendications politiques** à faire relayer.

Investissements	Fonctionnement	Revendications politiques
Halle d'exposition à Moutier	Filière / Cluster précision	Formation d'apprentis
Sunfactory à Tramelan	Pôle industriel en réseau	Doublement du budget CTI
Usine-relais à Saint-Imier	Parc technologique à Saint-Imier	Facilités pour création PME
	Antenne EPFL à Saint-Imier	Lobbying conditions-cadre
	Technopôle virtuel interjurassien à Moutier	Chômage partiel / chômage
	Antenne HES à Tramelan	
	Faciliter la venue et le développement d'entreprises	
	Think Tank	
	Capital de proximité	Evaluation législations
	Collaborations Arc jurassien	Critères de taxation
	Retenir les personnes en recherche d'emplois	Successions et transmissions d'entreprises

### Trois demandes globales

#### 1. Investissements : Faire du Jura bernois un pôle industriel en réseau

**Objectifs** : Le Jura bernois, région industrielle qui veut le rester, continue de renforcer dans ce sens ses équipements et son organisation. Il faut distinguer ici les actions en faveur du réseau des entreprises qui doivent principalement être concentrées sur les pôles (déjà reconnus par le Canton) de Moutier, Saint-Imier et Tramelan, qui assurent également les connexions avec l'extérieur, et les actions directes en faveur des entreprises, telles que les zones d'habitation et industrielles, qui elles, doivent être réparties sur l'ensemble de la région.

Mesures	Quoi	Qui	Combien (estimations)	Suite à donner
<b>Pôle industriel en réseau</b>				
<b>Halle d'exposition à Moutier</b>	Bâtiment de deux étages pour une surface de 12'000 m <sup>2</sup>	PEB, Moutier, SIAMS SA	<b>7 à 12 mios</b> Financement LIM, CH et BE de 4 à 6 mios	Assurer le financement, créer une structure d'exploitation.
<b>Sunfactory à Tramelan</b>	16'000 m <sup>2</sup> de bâtiment en verre	Bauart, PEB, Tramelan	<b>20 mios</b> Financement LIM, CH et BE de 3 à 6 mios	Trouver des locataires, partenaires industriels et investisseurs Mandat à un chasseur d'entreprises pour vendre ce projet Env. 90'000.-
<b>Usine-relais à Saint-Imier</b>  (en complément du parc technologique)	Bâtiment destiné à accueillir les créateurs du parc technologique	Commune de Saint-Imier Parc technologique Partenaires	<b>5 mios</b> Financement LIM, CH et BE de 1 à 2,5 mios	Chiffrer précisément le projet. Assurer son financement

A côté de ces actions ciblées, la consolidation d'un pôle industriel en réseau passe bien évidemment par le développement des voies de communication (une des revendications politiques majeure pour notre région), mais aussi par la communication et par le renforcement des organismes et institutions déjà en place, pour lesquels des propositions sont faites aux pages suivantes.

## **2. Fonctionnement : Filière (cluster) de la précision**

**Objectifs** : Création d'une association, composée d'entreprises privées et de partenaires publics, chargée d'organiser des actions qui alimenteront et enrichiront la filière de la précision.

**Stratégie à deux niveaux** : un cluster de la précision peut se concevoir et se justifier à deux échelles. Au niveau du canton de Berne et de son organisation stratégique en quatre clusters ou/et au niveau de l'Arc jurassien, avec des régions/cantons aux mêmes caractéristiques à réunir et dynamiser, à l'exemple de la destination touristique Watch Valley.

Le Jura bernois est de toute façon fortement concerné par ces deux niveaux et doit préparer le rôle qu'il entend jouer au sein d'une filière de la précision, cantonale ou intercantonale. Pour cela, il doit renforcer les organismes/institutions qu'il possède et les inciter à fonctionner en réseau, assurant ainsi une place de choix au Jura bernois au sein d'un cluster de la précision bernois ou/et arc jurassien.

Mesures	Quoi	Qui	Combien (estimations sommaires)	Suite à donner
<b>Cluster de la précision bernois</b>  Modalités de fonctionnement	Définition des besoins. Modalités de création et de fonctionnement. Intégration des partenaires	PEB, partenaires privés et publics	<b>50'000.-</b> Financement : PEB 25'000.- Partenaires 25'000.-	Mandat
<b>Cluster de la Précision</b> Mise en œuvre Arc Jurassien	Projet-pilote de politique régionale pour l'Arc jurassien	Promotions économiques de l'Arc jurassien	Coûts : à définir Financement : Confédération Cantons partenaires	Selon les résultats du mandat
<b>Pôle industriel en réseau</b>	Elaboration d'une fiche du plan directeur cantonal	Régions de montagne Jura-Bienne et Centre-Jura	<b>Env. 20'000.-</b> Financement de 50 % par OACOT	Signature d'une convention de prestations entre les régions et le Canton
<b>Parc technologique à Saint-Imier</b>	Promotion et valorisation	Société du parc, Partenaires	<b>200'000.-</b>	Constitution d'un dossier et démarchage
<b>Antenne EPFL à Saint-Imier</b>	Promotion et valorisation	EISI, partenaires		
<b>TVI à Moutier</b>	Promotion et valorisation	PEB, Moutier, partenaires		
<b>Antenne HES dans Sunfactory à Tramelan</b>	Promotion et valorisation	PEB, Tramelan Partenaires		
<b>Faciliter la venue et le développement d'entreprises</b>	Enrichir la diversification du tissu industriel	PEB	Mandat <b>150'000.-</b>	Faire accepter par PEB (à l'exemple du Programme d'impulsion Jura bernois)
<b>Think tank</b>	Réunir un réseau opérationnel de relations	PEB	Coûts pas évalués	Mise en œuvre à titre d'essai
<b>Capital de proximité</b>	Constituer un club d'investisseurs	CEP, UCI, personnalités privées	Coûts pas évalués	Mandater une personnalité de la région
<b>Collaborations Arc jurassien</b>	Renforcer les collaborations pour augmenter le poids économique et politique de l'Arc jurassien, réaliser des économies d'échelle et supprimer les concurrences néfastes	Promotions économiques cantonales, associations économiques cantonales, entreprises.	Coûts pas évalués	Engager la réflexion grâce au projet de cluster de la Précision Arc jurassien
<b>Retenir les personnes en recherche d'emplois</b>	Lors de crises conjoncturelles de durée limitée, proposer des alternatives à un départ définitif de la région	Pas déterminé	Coûts pas évalués	Engager une réflexion à ce sujet

### **3. Actions politiques en faveur des entreprises**

**Objectifs** : Défendre les intérêts du monde industriel sur le plan politique tant au niveau bernois que national. Il s'agit en particulier de transmettre les revendications exprimées par le groupe, concernant:

<b>Mesures</b>
La formation d'apprentis
Le doublement du budget de la CTI
La mise en place de facilités pour la création de PME
Les actions de lobbying pour des conditions-cadre favorables à l'industrie
L'assouplissement des mesures du chômage partiel
L'évaluation des impacts des législations pour l'industrie
Les critères de taxation
Les successions et transmissions d'entreprises

Comme il s'agit de revendications politiques, le groupe n'a pas jugé opportun de définir plus en détail les acteurs, les coûts et la suite à donner.

## **9. Conclusion**

Avec ce rapport, le Groupe de réflexion estime avoir rempli la mission qui lui a été confiée. Face aux graves difficultés que connaît le Jura bernois industriel, il en appelle maintenant à l'action.

**Notre région a besoin des aides du Canton et de la Confédération pour mettre rapidement les mesures qu'il propose en application.** Ces mesures ont certes un coût, mais il est jugé raisonnable pour celles qui touchent au fonctionnement en réseau au sein de la filière de la Précision, ambitieux mais indispensable pour les trois investissements en faveur de l'innovation industrielle. Il en coûterait beaucoup plus cher, notamment sur le plan social, au Canton et à la Confédération de ne pas mettre ces mesures en œuvre et donc de continuer à subir la désindustrialisation de cette région en particulier, du pays en général.

La crise particulière que nous connaissons, montre qu'une région comme la nôtre est très vulnérable à la conjoncture et que pour rebondir, elle doit innover. Pour y parvenir, la collaboration entre les acteurs régionaux du développement et les soutiens du Canton et de la Confédération sont indispensables.

Le Groupe de réflexion espère que ce rapport débouchera sur des actions rapides. Il invite donc tous les intéressés (entreprises, communes, associations économiques, Canton, Confédération, politiciens,...) à manifester leur avis, mais surtout à apporter leur soutien aux mesures proposées.

## **Annexe 1 : Compte-rendu des auditions**

---

La troisième séance est consacrée à l'audition de **M. Jean-Claude Lachat de la Promotion économique du Canton du Jura**. Celle-ci concentre ses actions sur trois axes :

la création/extension des entreprises, la valorisation de produits et l'accessibilité aux compétences techniques. Il décrit le grand projet cantonal encore au stade de concept. <<Jura pays ouvert>> a pour but d'augmenter la population du Canton en agissant dans différents secteurs (fiscalité, NTIC, politique familiale, qualité de vie, modernisation des infrastructures..). A relever encore CREAPOLE qui vise à aider les porteurs de projets à créer leur entreprise et qui a déjà répondu à 70 demandes dont 25 ont abouti sur la création d'entreprises. Signalons enfin que proportionnellement au canton de Berne la Promotion économique jurassienne dispose de plus de moyens humains pour ses activités puisque pour 68'000 habitants, elle emploie cinq personnes (2 pour le développement endogène, 3 pour le développement exogène) contre 1,5 personnes dévolues au Jura bernois et ses 50'000 habitants.

Cet exposé montre donc qu'il n'y a pas de différences fondamentales entre le Jura et le Jura bernois du point de vue de la structure économique, ni pour les aides à disposition dans ces deux cantons. D'un côté comme de l'autre on semble condamné à courir sans arrêt après le retard et à subir plus qu'ailleurs les sursauts conjoncturels.

La quatrième séance est consacrée aux auditions de **MM. Philippe Jeanneret, (Seco, chef du service entreprises/financements), Olivier Nussbaum (Seco, division chômage) et Jean-Frédéric Gerber (Chambre de commerce et d'industrie du Jura)**.

**M. Jeanneret** présente le Seco et ses activités. Globalement, les instruments de la Confédération sont comparables aux pratiques européennes dans le domaine sauf en ce qui concerne la législation contre les faillites et l'accessibilités au capital où nous sommes en retard. En comparaison suisse, il constate que l'emploi dans notre région a connu des problèmes plus graves qu'ailleurs pour la période 1985-2001. Concernant le principal instrument en faveur de l'industrie (l'Arrêté Bonny), la dernière modification a introduit une nouveauté : l'aide interentreprises (max. 300'000.- par projet par année ). La CEP a obtenu à ce titre une aide de 135'000.- (2002-2004) pour son projet de coaching des créateurs d'entreprises. Il signale également que le Seco soutient l'appui aux nouvelles technologies dans l'Arc jurassien.

Le cautionnement aux entreprises pose problème et l'ensemble du système est en phase de révision. La priorité du Seco est d'obtenir des moyens supplémentaires pour la recherche appliquée.

Ses conclusions :

- Le défi majeur est de faire face au repli des activités industrielles. Il faut trouver des alternatives.
- Les initiatives régionales sont très importantes. La Confédération entend déléguer de plus en plus aux régions/cantons.
- Il y a nécessité de travailler en réseaux et de favoriser les interdépendances centres-périphéries.

**M. Nussbaum** présente la nouvelle législation sur le chômage qui vient d'être acceptée. Réduction des cotisations (2,5% dès 2003, 2% dès 2004) et baisse des jours soutenus (400). L'ordonnance d'application sera prochainement mise en consultation.

Il constate que dans notre région, la dynamique du chômage est beaucoup plus forte qu'ailleurs, à la hausse et à la baisse, parce que beaucoup de personnes n'ont pas de

CFC et que beaucoup d'entreprises sont sous-traitantes. Autres constats : les branches ne sont pas toutes touchées de la même manière, la collaboration entre les entreprises et l'Etat est au-dessus de la moyenne (ex. CIP), la mise en œuvre de la loi sur le chômage fonctionne bien (pas d'abus), la mobilité de la main-d'œuvre est faible (dans les deux sens).

**M. Gerber** de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura signale tout d'abord que les mesures de chômage partiel ne sont pas du tout adaptées aux petites entreprises et constate par ailleurs que chez lui, il y a de plus en plus de rachats par des entreprises externes, ce qui l'inquiète. Sa vision :

Il faut concentrer nos efforts sur une priorité qui est l'industrie et la mécanique.

Les promotions économiques devraient davantage collaborer à l'échelle de l'Arc jurassien pour soutenir la mécanique.

Nos conditions-cadre nous pénalisent encore et il faut continuer de se battre pour la A16, la A5 et une liaison rapide sur Bâle, sans oublier le train.

Il faut baisser la charge fiscale, notamment en incitant à des amortissements accélérés lors de périodes de bonne conjoncture.

Les successions et transmissions d'entreprises sont un autre problème pour la pérennité de notre tissu industriel.

M. Gerber s'inquiète également pour la relève professionnelle avec les difficultés de Tornos et Von Roll, principales entreprises formatrices de la région et constate que la formation de polymécanicien est beaucoup trop exigeante pour les petites PME.



## **Annexe 3**

### **Liste non exhaustive d'études et de publications consultées pour ce rapport**

---

- Rapport du Beco sur la situation économique du canton de Berne (mai 2003)
- La politique du Département fédéral de l'économie en faveur des PME (mai 2003) ainsi que différentes analyses parues dans la « Vie économique »
- Nouvelle politique régionale, rapport de la commission d'experts (février 2003)
- Projet de loi française « Agir pour l'initiative économique » (loi Raffarin, octobre 2002)
- Programme « Jura Pays Ouvert », République et canton du Jura, 2002
- Programmes de développement des régions Jura-Bienne et Centre-Jura (2000)
- Concept économique pour le Jura bernois (Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 1991)
- Loi italienne de crise (août 1977 et ses différents avenants)
- Différents baromètres conjoncturels (BAK, Valiant Bank, BCBE/UCI)
- Différentes statistiques et articles de presse